

DELIBERATION N° 13 - SALON INTERCOMMUNAL DES ECONOMIES D'ENERGIE 2016 – CONVENTION ET PARTICIPATION FINANCIERE

Rapporteur : M. DEFFOUN

En 2015, les 6 communes du secteur Sud-Est de la Communauté Urbaine du Grand Nancy (Fléville-devant-Nancy, Heillecourt, Houdemont, Jarville, Laneuveville-devant-Nancy et Ludres) ont organisé un Salon des Economies d'Energies et des Energies Renouvelables.

Devant le succès de cet événement, elles ont décidé de le reconduire les 16 et 17 septembre 2016 à Ludres.

L'objectif du salon est de mettre en relation des entreprises locales spécialisées dans la transition énergétique et des particuliers à la recherche de solutions innovantes. De plus, ce salon permet de prodiguer des conseils dans le domaine des économies d'énergies.

La première édition s'est déroulée les 18 et 19 septembre 2015. Elle a permis d'accueillir près de 360 visiteurs et de réunir 20 exposants :

- 5 entreprises de chauffage - ventilation,
- 3 entreprises d'isolation,
- 4 entreprises « portes – fenêtres »,
- 2 entreprises « énergies renouvelables »,

De plus, GRDF, ERDF, le Grand Nancy, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), la Maison de l'Habitat et du Développement Durable (MHDD) et la Maison du Vélo étaient présents pour prodiguer des conseils aux visiteurs.

L'objectif pour l'année 2016 est d'augmenter le nombre de visiteurs et d'accueillir 25 exposants « entreprises RGE » regroupés en 4 grandes catégories :

- Chauffage/Climatisation/Ventilation,
- Isolation extérieure et intérieure,
- Fenêtres/Portes/Velux,
- Energies renouvelables.

La Ville de Ludres est coordinatrice (moyens internes et prestataires extérieurs) de l'organisation de l'événement en relation étroite avec les 5 autres communes et le Grand Nancy.

Les frais de logistique (phonning, réservation d'emplacement dans la salle, etc.) sont couverts par les inscriptions des exposants.

Les frais de communication (flyers, affiches, relations avec la presse et les médias, etc.) sont pris en charge par la Ville de Ludres.

Dans la mesure où l'événement revêt un intérêt intercommunal, les 6 communes associées ont décidé de partager les frais liés à la communication. A ce titre, la participation de chaque commune est évaluée à 500 €.

Dans la mesure où les règles de la comptabilité publique ne permettent pas un partage direct des frais, il est nécessaire que la Ville de Ludres facture aux 5 autres communes leur participation.

Afin d'acter cette participation, il est donc nécessaire d'établir une convention définissant les conditions et modalités dans lesquelles les autres villes verseront leur participation financière à la ville de Ludres.

La commission finances, ressources humaines, administration générale a rendu un avis favorable le 14 juin 2016 et la commission urbanisme, travaux, patrimoine, sécurité a rendu un avis favorable le 15 juin 2016.

Intervention de Monsieur le Maire :

C'est un salon remarquable tant par l'organisation que par les résultats de l'année dernière. En 2015, il y avait une vingtaine d'exposants. Les artisans ou commerçants sont de qualité et préalablement sélectionnés. Nous pouvons refuser des entreprises ne répondant pas aux critères et à nos attentes (marchés sincères et véritables).

Je voulais également souligner la présence d'organismes (ALEC, MHDD, etc.) qui sont là pour donner des informations aux visiteurs sans acte de vente derrière. Vous pouvez vous renseigner auprès de ces personnes avant de conclure un achat avec une entreprise présente au salon. Merci à Mme THOMAS et à M. KIELISZEK qui préparent activement ce salon de façon totalement bénévole.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de fixer la participation des communes du secteur Sud-Est de la Communauté Urbaine du Grand Nancy au fonctionnement du Salon des Economies d'Energies à 500 € ;
- d'approuver la convention définissant les conditions et modalités dans lesquelles les communes verseront leur participation financière à la ville de Ludres pour l'édition de l'année 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout autre acte relatif à cet événement ;
- de verser une participation forfaitaire de 500 € pour l'organisation du Salon des Economies d'Energie.

Les crédits sont prévus au budget 2016 et suivants si nécessaire.